### **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION WEST CAMPING**

# I) CONDITIONS GÉNÉRALES

Chaque client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales préalablement à toute réservation d'un séjour, pour lui-même et toute personne participant au séjour.

# **Conditions de réservation**

	Le West Camping propose des séjours à vocation familiale, au sens traditionnel, les
héber	gements sont spécialement conçus à cet effet. Le camping se réserve le droit de refuser
toute i	éservation qui serait contraire à ce principe, ou qui chercherait à le détourner. La
réserv	ation d'un emplacement ou d'une location est faite à titre personnel. Vous ne pouvez en
aucun	cas sous louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du camping.
	Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux ou d'adultes
encad	rants.
	Les groupes ne sont pas acceptés en Haute Saison et en Basse saison seulement sous
condit	ions (nous contacter par téléphone ou mail).

## Acompte:

La réservation ne devient définitive et vous sera confirmée qu'après versement d'un acompte de 30 % du montant total du séjour.

# Frais de réservation :

Le West camping facture des frais de traitement et de réservation à hauteur de 22 € pour les locations et les emplacements en Haute Saison. Ils sont offerts en Basse Saison.

### **Conditions de Paiement:**

Carte bancaire, chèques bancaires, chèques vacances, virement bancaire, espèces. Nous n'acceptons pas les paiements mensualisés.

Les chèques vacances devront impérativement être postés avant votre arrivée en lettre de suivi ou en recommandé.

Le solde du séjour est à régler dans les conditions suivantes :

	Emplacement : la veille de votre départ en Basse saison, le jour de l'arrivée en Haute
Saiso	n.
	Hébergement locatif : Le montant total du séjour doit être versé 30 jours avant le 1er jour
du séi	our

### Réservation et paiement en ligne :

Notre site internet <u>www.westcamping.com</u> est sécurisé pour vos paiements par carte bancaire. Le client peut réserver en ligne et payer par virement ou chèque. Pour toute réservation de dernière minute nous n'acceptons que les paiements immédiats par carte bleue du fait de votre arrivée au plus près de votre date de séjour.

# **Annulation et modification :**

#### Si l'annulation intervient de votre fait

- ☐ Toute annulation de réservation doit être effectuée par écrit (lettre recommandée avec accusé de réception ou par email) auprès de l'établissement.
- ☐ L'annulation, émanant du client, entraîne une facturation variable, selon la date à laquelle elle intervient :
  - Annulation à plus de 30 jours avant le début du séjour :

Remboursement des sommes versées, déduits des frais de réservation, de l'assurance annulation et des frais d'annulation de 20 €.

- Annulation à moins de 30 jours avant le début du séjour\_:

L'acompte n'est pas remboursé. Le solde du séjour sera remboursé seulement si le camping arrive à relouer son bien.

Nous vous conseillons donc l'assurance annulation (voir ci-dessous)

<u>Si l'annulation vient du camping</u>, sauf en cas de force majeure, le séjour sera totalement remboursé. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

Cas de force majeure :

- ✓ Fermeture des frontières
- ✓ Fermeture administrative du camping
- ✓ Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres ne permettant pas de venir au camping : Un bon à valoir valable 18 mois sera émis par le camping. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant déduction faite du coût de l'assurance annulation si elle a été souscrite.

### L'assurance annulation :

En souscrivant une assurance annulation (facultative mais fortement conseillée) de 4 % du montant du séjour par location ou emplacement, ce contrat vous permet d'obtenir le remboursement des sommes versées en cas d'annulation de votre séjour ou de départ anticipé sous certaines conditions (maladie, accident, Covid-19, ...) bien lire ci-dessous les conditions de l'assureur :

https://www.campez-couvert.com/conditions-generales-dassurances/

#### Les Assurances :

Il appartient au campeur de s'assurer : le camping décline toutes responsabilités en cas de vol, incendie, intempéries, etc. et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

Une assurance en responsabilité civile villégiature est obligatoire pour séjourner au sein du camping. Pendant leur séjour, les clients bénéficient de la Garantie de Responsabilité Civile de l'exploitant pour tout dommage corporel et matériel dont nous aurions été reconnus responsable à leur égard.

# Les arrivées et les départs pour les emplacements :

Le forfait de base comprend l'emplacement pour la tente, la caravane et une voiture ou le camping-car pour 1 ou 2 personnes, l'électricité <u>6 ampères</u> (1320 watts), l'accès aux sanitaires (douche à jetons compris dans le forfait dans la limite de 2 par personnes et par jour) et aux infrastructures d'accueil. La capacité d'accueil de chaque emplacement est limitée à <u>6 personnes</u>. En cas de famille nombreuse nous contacter.

Les campings cars possédant une remorque doivent impérativement nous le mentionner à la réservation (un supplément vous sera demandé).

	Vous serez accueillis de 14h30 à 19h30 en Juillet/Août.
	Et de 15h00 à 18h30 en Basse Saison.
	L'emplacement devra être libéré avant midi.
<u>Les a</u>	rrivées et les départs pour les locations :
	Vous serez accueillis de 15h00 à 19h30 en Juillet/Août
	Et de 15h à 18h30 en Basse Saison. En haute saison, les réservations s'effectuent pour des séjours à la semaine les samedis, dimanches ou lundis.
□ cafetië	Les hébergements locatifs sont équipés en vaisselle, batterie de cuisine, micro-onde, ère électrique, couettes, oreillers, télévision pour la capacité mentionnée.
	Certains MH possèdent le lave-vaisselle (EVO29 et EVO33).
☐ option	Le linge de lit et de toilette ne sont pas fournis (draps jetables et kit serviette jetable en , il est préférable de les réserver).
□ n'acce	Le forfait de base est de 1 à 6 places selon le type de locatif. En aucun cas nous eptons de personne supplémentaire à la capicité mentionnée de l'hébergement.
□ prése	Le Camping refusera systématiquement l'accès au camping aux groupes ou familles se ntant avec un nombre de participants supérieur à la capacité de l'hébergement loué.
	L'hébergement devra être libéré <u>avant 10 h du matin</u> .
	Il sera rendu en parfait état de propreté. Nous ne proposons pas de forfait ménage.
	Nous vous demanderons une empreinte bancaire (ou chèque) de la valeur d'un forfait ge si vous partez avant l'ouverture de la réception vu que le contrôle ne pourra pas ctuer en votre présence).
□ perso	Des aspirateurs sont disponibles à la réception et pour les mobil-homes de 5 et 6 nnes les aspirateurs sont à l'intérieur de l'hébergement.
l'inver	Pour tout départ en dehors des heures d'ouvertures de la réception, la caution sera ndée en carte bancaire et après vérification de l'état de propreté de la location et de ntaire par le personnel du camping elle sera ou pas annulée. (Vous en serez matiquement informé par retour).

	La voiture devra être laissée dans ce cas à l'extérieur du camping pour les départs avant rture de la barrière. La clef du logement sera remise dans la boîte aux lettres près de la de la réception.
séjou	Il ne sera pas accepté d'arrivée le matin ou pendant la fermeture de la réception. Une en de 300 € vous sera demandée en début de séjour. Elle vous sera restituée en fin de r, après vérification déduction faite du coût du matériel manquant, abîmé ou cassé ou ge non effectué correctement.
Il ne s nous (65 € perso l'hébe la vais	era pas fait d'état des lieux en dehors des horaires d'ouverture de la réception. Dans ce cas, vous demanderons un chèque ou une empreinte bancaire du montant d'un forfait ménage pour les hébergements de -20 m2 et 85 € pour les plus de 20 m2). Après vérification de la nne en charge du ménage le chèque sera détruit ou l'emprunte annulée si elle constate que regement est rendu propre et vous serez prévenu par mail. Vous devrez faire l'inventaire de sselle et du M.H et nous retourner tout manquement ou problème rencontré dans les 48h votre arrivée.
<u>Les v</u>	<u>isiteurs :</u>
camp maxin	avoir été autorisés par le gestionnaire, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de ing sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent (Nous tolérons 4 personnes num). Les visiteurs devront s'acquitter de la redevance en vigueur. Ditures sont interdites dans le terrain de camping.
<u>La Pi</u>	scine :
	rture de 10 h à 19 h 00 de mi-juin à fin août. (Les gérants se réservent le droit d'augmenter durée d'ouverture en cas de météo favorable jusqu'à mi-septembre.)
L'acce	ès à l'enceinte de la piscine est interdit :
	aux animaux
	à toutes personnes extérieures au camping (y compris les visiteurs)
□ 1975	aux personnes atteintes ou suspectées de maladies contagieuses (Circulaire du 13 mars du Ministère de la Santé Publique)
□ surve	aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés d'une personne majeure apte à les ller.
	Il est interdit de fumer boire ou manger dans l'enceinte de la piscine
	Les chaussures sont interdites Elles devront être déposées à l'entrée.
□ et t-sh	En raison des règles d'hygiène strictes imposées par l'ARS, les shorts de bain, bermudas nirts ne sont pas autorisés dans les bassins.
<u>Les J</u>	eux :
	Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.
	Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.
Laci	culation et stationnement des véhicules :

West camping

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/heure.

La circulation en voiture, camping-car ou à 2 roues est autorisée de 8h00 à 23h00.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Le stationnement est strictement interdit sur les emplacements habituellement occupés par les hébergements sauf si une place de stationnement à été prévue à cet effet. Le stationnement ne doit pas entraver la circulation ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.\*

## **Les Animaux:**

interdire l'accès aux zones avec la mention « interdit aux chiens » ainsi que de faire ses besoins sur les emplacements camping.			
	Le maître s'engage à tenir son animal en laisse, ramasser ses déjections, lui		
•	Il est conseillé de ne laisser son animal seul dans un mobil home, une voiture ou un ng-car qu'après s'être assuré que votre absence ne peut occasionner d'aboiements pouvant la tranquillité des voisins.		
□ de vad	Un seul animal sera accepté dans les mobil-homes, deux sur les emplacements. Le carnet ccination doit être à jour.		
	Les chiens de catégorie 1 et 2 sont formellement interdits.		

Tout manquement aux règles citées ci-dessus pourrait entraîner la rupture du contrat à l'arrivée du client ou durant son séjour.

Les plages de Perros Guirec et Ploumanac'h sont interdites aux chiens.

#### Le bruit :

Au camping, comme partout ailleurs, chacun est dans l'obligation de faire attention aux bruits qu'il fait pour respecter ses voisins. Il est toutefois recommandé de faire preuve de savoir-vivre et de tolérance dans un lieu de vacances où la promiscuité est de rigueur. Les enfants peuvent jouer, les véhicules circuler ( à 10 km/h) aux horaires autorisés sans que cela ne devienne une nuisance blâmable.

En cas de dérive, allez voir le principal intéressé et lui exposer calmement le problème et si l'auteur du trouble persiste nous prévenir. Nous intervenons aussitôt les faits connus alors n'hésitez pas à nous contacter.

Nous proposons donc à tous ceux qui souhaiteraient venir faire la fête de passer votre chemin car nous insistons sur le fait que nous ne désirons aucun client qui puisse compromettre la tranquillité et le sommeil des vacanciers.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et coffres doivent être aussi discrètes que possible. Le silence doit être total de 23 h à 8 heures.

### La Sécurité :

Incendie: Les feux au sol (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits. Les barbecues à pied au charbon sont autorisés. Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. (Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité).

En cas de départ de feu prévenir impérativement les responsables.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Vol : La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

# La tenue et aspect des installations :

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les clients doivent vider les eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. Une machine à laver et un sèchelinge sont à votre disposition.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature, les papiers, doivent être déposés dans les poubelles dans le local « déchetterie » près de l'entrée du camping.

L'étendage du linge est interdit sur les grillages. Des séchoirs à linge sont à votre disposition dans le local laverie.

Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit de planter des clous dans les arbres, de couper des branches.

Il n'est pas permis de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute réparation de dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

## La direction et son personnel :

Les gérants sont responsables de l'ordre et de la bonne tenue du camping c'est pourquoi vous les verrez souvent faire des rondes en journée (aux sanitaires pour veiller à la propreté, à l'espace piscine, aux jeux et dans les allées). Ne soyez donc pas surpris : votre sécurité et votre repos étant avant tout nos principales préoccupations. Nous avons le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement. Merci également de comprendre que le ménage doit être fait en journée afin d'éviter tout bruit la nuit et parce que le personnel travaille principalement en journée. Nous sommes à votre disposition pendant les heures d'ouverture pour tout problème que vous pourriez rencontrer n'hésitez pas à venir nous voir à la réception.

# Litige:

En cas de litige, la compétence est déléguée aux tribunaux implantés sur le lieu de présence du camping.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du code de la consommation, tout client du terrain de camping a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige qui s'opposerait à l'exploitant du terrain.

Les coordonnées du médiateur de la consommation que le client peut saisir, sont les suivantes :

### CM<sub>2</sub>C

Par Internet en remplissant le formulaire prévu à cet effet: https://cm2c.net/
Par mail: cm2c@cm2c.net
Par voie postale: 14 rue Saint Jean 75017 Paris

# Règlement intérieur :

Tout client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping.

Infraction au règlement intérieur : Dans le cas où un client perturberait le séjour des autres usagers du camping, le gérant pourra oralement mettre en demeure la personne de cesser les troubles occasionnés. En cas d'infraction grave et après mise en demeure, le gérant se réserve le droit de résilier le contrat de la personne créant ces troubles. En cas d'infraction pénale, le gérant pourra faire appel aux forces de l'ordre.

# II) Conditions particulières :

Le camping n'est pas en mesure techniquement de recevoir les caravanes et campingcars double essieux.

Les campings cars doivent avoir impérativement des cales ; Certains emplacements sont un peu en pente.